AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

ANNEXE 1

Révision générale du PLU de la commune de Saint-Sulpice-de-Royan

Bilan de la concertation

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

La commune de Saint-Sulpice-de-Royan a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme le 17 novembre 2015.

Conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme qui précise que « l'autorité compétente mentionnée à l'article L.153-8 prescrit la révision du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L.103-3 », la commune de Saint-Sulpice-de-Royan a fixé les modalités de concertation dans sa délibération de prescription.

La concertation a eu lieu dès le début de la prescription de la procédure de révision du PLU et pendant toute sa révision, jusqu'à l'arrêt du projet.

1. Le déroulement de la concertation

A) Le concours photos

La commune de Saint-Sulpice-de-Royan a organisé un concours photographique gratuit sur le thème de la préservation et la mise en valeur du patrimoine et des paysages de la commune.

La population en a été informée via le bulletin municipal et le site internet de la commune.

La municipalité a souhaité organiser ce concours pour permettre à chaque administré de contribuer sous une forme originale à la réalisation de son PLU. L'objectif était que chaque participant puisse partager sa vision du territoire au travers de ses clichés.

Ce dernier s'est tenu entre le 15 avril et le 15 août 2017.

Cependant, il est a souligné qu'aucun participant n'a répondu à cet appel.

B) Les ateliers citoyens

Les ateliers citoyens animés par les élus de la commune se sont tenus les 9 et 16 février 2018 de 18h à 20h. Ils ont eu pour but de faire participer les habitants aux réflexions sur le devenir de leur territoire.
Des échanges autour d'interrogations sur la perception de Saint-Sulpice-de-Royan d'aujourd'hui et de demain ont guidé ces ateliers, comme :

- Qu'est-ce qui fait la singularité de notre territoire ? Quels sont les éléments principaux de cette identité ? Sont-ils menacés ? Faut-il les protéger ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses de notre commune ?
- Quels sont, selon vous, les besoins en équipements ? Sur quels secteurs ?
- Comment envisagez-vous l'offre touristique sur le territoire de la commune ?
- Etc.

Ces ateliers ont regroupé une vingtaine de participants chaque soir. La population a été informée de la tenue de ces ateliers lors de la réunion publique générale organisée le 8 décembre 2017 puis par une publication dans le bulletin municipal du mois de janvier 2018.

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

La révision du plan local d'urbanisme

Au cours du premier trimestre 2017, nous avons dressé un état des lieux du territoire communal tant du point de vue de l'environnement, du paysage, du patrimoine que du logement, du rythme de construction, de la démographie et de l'économie. Il a permis de mettre en avant les premiers enjeux afin de guider la réflexion sur le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).**

La commission d'urbanisme chargée de la révision du P L U, accompagnée par le cabinet d'architecture SCAMBIO participe actuellement à l'élaboration du PADD, afin de définir une stratégie d'aménagement du territoire équilibrée, conciliant le développement mesuré de la commune et le maintien de son attractivité.

Afin de vous permettre de participer à cette démarche prospective sur notre territoire, nous vous informons qu'un atelier de concertation et de propositions sera organisé le vendredi 9 février 2018 de 18h à 20 heures à la mairie pour une vingtaine de participants.

Vous pouvez vous inscrire à cet atelier en téléphonant à la mairie à Christina Sabourdin au 05 46 39 41 63. Une douzaine de personnes se sont déjà inscrites lors de la réunion publique du 8 décembre 2017.

Nous vous informons également qu'une réunion publique se tiendra dans le premier semestre 2018 afin de vous présenter les orientations générales du projet de la commune.

Vous pouvez aussi faire part de votre point de vue et formuler des suggestions sur le devenir de votre commune : pour cela, un registre est mis à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture.

Extrait du bulletin municipal de janvier 2018

SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Vers une maîtrise de l'étalement urbain

Même si le Pays royannais offre d'autres pôles d'équilibres en termes d'urbanisation, de concentration démographique et d'activité économique, force est de constater que « l'épicentre » du territoire n'en demeure pas moins l'agglomération royannaise, forte d'une population de près de 20 000 habitants qu'il convient de multiplier par quatre ou cinq en période estivale.

Tout ça pour dire que la proximité immédiate de la station balnéaire n'a vraiment rien d'anodin, surtout lorsque les communes périurbaines de la première couronne, comme il en va de Saint-Sulpice-de-Royan, s'apprêtent à actualiser leur Projet d'aménagement et de développement durable (Padd). Délégué à l'urbanisme et l'environnement, Jean-Pierre Asfaux, à qui il revient d'animer cette réflexion sur le devenir de la localité, en mesure bien les enjeux, la question centrale étant celle de l'identité d'une commune ancrée dans la ruralité, fortement touchée aujourd'hui par ce phénomène de « périurbanité » que la proximité de Royan ne fera qu'amplifier.



Animateur de ce Projet d'aménagement et de développement durable, Jean-Pierre Asfaux invite au débat citoyen. PHOTO F. V.

Accessible à tous

Toute la difficulté consistera donc à savoir où mettre le curseur en termes de développement urbain et démographique : combien d'habitants supplémentaires dans les dix prochaines années ? Combien de nouveaux logements ? À quels endroits ? Sachant que le mot d'ordre sera la modération de la consommation d'espace, la maîtrise de l'étalement urbain et la qualité du cadre de vie, plus de 50 hectares ayant déjà été urbanisés lors de la dernière décennie.

Quant à la population, comptant plus de 3 100 habitants, elle augmente en nombre mais aussi en moyenne d'âge. Autre enjeu donc que de trouver une parade à ce phénomène de littoralisation d'une population plus âgée menaçant l'équilibre des générations et la pérennité de certains services comme le nombre de classes par exemple.

Ainsi, le Padd constitue-t-il le véritable et peut-être l'unique outil au service de l'élu local à même de définir une vision prospective et programmatique du territoire communal. Document pédagogique accessible à tous, son élaboration est aussi une invitation à la démarche citoyenne et une initiation à la démocratie participative.

Francis Véronneau

Publication dans la presse (Sud-Ouest du 12 février 2018) suite au premier atelier citoyen

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

C) LES REUNIONS PUBLIQUES ET DEBATS PUBLICS

La commune de Saint-Sulpice-de-Royan a organisé 2 réunions publiques, suivies de débats lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme, les 02 et 26 octobre 2018.
Afin d'informer la population de la tenue de ces réunions publiques, plusieurs outils ont été utilisés :

- Un affichage dans la commune



- Une information a été transmise aux habitants via le bulletin d'information de la commune :

- Une information via le site internet de la commune : la municipalité a mis en ligne un article concernant la révision du PLU informant de la tenue des deux réunions publiques

- **Réunion publique du 02 octobre 2018**

Cette première réunion publique a porté sur la présentation du PADD et a réuni environ 40 personnes. Il a été rappelé que l'objet de la réunion ne portait pas sur la constructibilité des terrains mais bien sur les grandes orientations de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement... La présentation du zonage, notamment, fera l'objet d'une réunion ultérieure.
Le bureau d'études a rappelé le calendrier de la procédure ainsi que les grandes étapes, avant de présenter le diagnostic et les enjeux du territoire, traduits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). L'ensemble des cartes du PADD ont été présentées concernant :

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

- L'axe 1 : Habiter un territoire périurbain aux portes de Royan : la maitrise du développement urbain autour des pôles de vie et des aménités paysagères, la commune prévoit :
    - D'accueillir environ 525 habitants pour les 10 prochaines années, l'hypothèse modérée d'un taux de croissance de 1.5% par an a été retenue,
    - De répondre à l'ensemble des besoins en logements pouvant survenir au cours des 10 prochaines années : besoin potentiel de 354 nouveaux logements,
    - De modérer la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers en ouvrant environ 18 hectares à l'urbanisation pour la construction de ces 354 nouveaux logements,
    - De favoriser l'émergence de modes de vie durable et la mixité sociale par la mise en œuvre de politiques d'habitat et d'urbanisme cohérentes,
    - En matière de déplacements :
        - Elargir et aménager les voies d'accès comme marqueur d'entrée de bourg et assurer la sécurité des modes doux de déplacement,
        - Redéfinir l'insertion paysagère des entrées de bourg et des villages afin de limiter l'impact visuel des constructions,
        - Améliorer le maillage des déplacements doux et promouvoir les pratiques de proximité,
        - Développer les accès à partir du pont de franchissement de la déviation, route de Médis,
- L'axe 2 : Préserver les aménités naturelles et le patrimoine culturel du territoire, la commune souhaite :
    - Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques (boisements, milieux ouverts agricoles de la plaine, chenal du Liman et ses marais, zones humides, etc.),
    - Valoriser le caractère identitaire et patrimonial des paysages et prendre en compte leurs spécificités dans le renouvellement du modèle urbain,
    - Protéger, valoriser et perpétuer le patrimoine architectural et paysager de la commune,
- L'axe 3 : Soutenir le développement économique du territoire, la commune souhaite :
    - Diversifier et conforter le dynamisme des activités existantes (dynamiser l'hyper-centre, soutenir les activités de commerces et d'artisanat, contenir la zone de la Queue de l'Ane, etc.),
    - Continuer de soutenir l'activité agricole,
    - Promouvoir la vocation touristique de la commune,
- L'axe 4 : Prendre en compte les risques et les nuisances présents sur le territoire :
    - Lutter contre les risques naturels liés aux feux de forêts
    - Lutter contre les risques naturels liés aux inondations
    - Lutter contre les risques naturels liés aux mouvements de terrain
    - Lutter contre les risques technologiques liés au transport de matières dangereuses et ICPE
    - Lutter contre les nuisances acoustiques

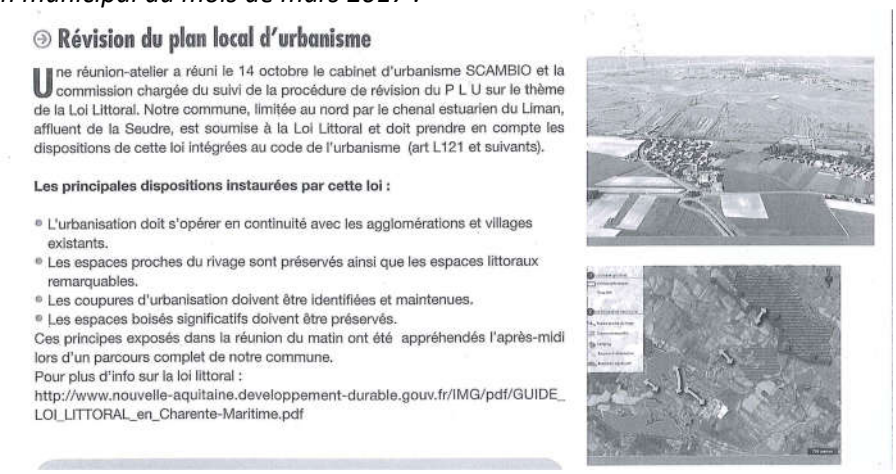
- **<u>Réunion publique du 26 octobre 2018</u>**

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

Cette seconde réunion publique a porté sur la présentation du zonage et des principales règles du règlement écrit.
La réunion a réuni une quarantaine de participants. M. Le Maire, ainsi que les élus de la commune, accompagnés par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, ont présentés les différents éléments du PLU.
Dans un premier temps, il a été rappelé l'organisation de la procédure, notamment la phase d'arrêt.
La présentation a ensuite porté sur le rappel des grandes orientations du PADD et sur les déclinaisons réglementaires dans les différentes pièces du PLU.
Le débat avec la salle a porté à la fois sur des demandes particulières et sur des sujets d'ordre généraux.
En effet, certaines personnes interrogent la collectivité sur le choix des secteurs de développement.
La collectivité explique que l'objectif consiste à retrouver une homogénéité et une cohérence dans l'organisation du bâti au sein du Bourg et des autres villages, tout cela en modérant et limitant la consommation des espaces agricoles et naturels et surtout dans le respect de la Loi Littoral.

D) INFORMATIONS REGULIERES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET DANS LA PRESSE

Extrait du bulletin municipal du mois de mars 2017 :



Révision du plan local d'urbanisme

Une réunion-atelier a réuni le 14 octobre le cabinet d'urbanisme SCAMBIO et la commission chargée du suivi de la procédure de révision du P L U sur le thème de la Loi Littoral. Notre commune, limitée au nord par le chenal estuarien du Liman, affluent de la Seudre, est soumise à la Loi Littoral et doit prendre en compte les dispositions de cette loi intégrées au code de l'urbanisme (art L121 et suivants).

Les principales dispositions instaurées par cette loi :

- L'urbanisation doit s'opérer en continuité avec les agglomérations et villages existants.
- Les espaces proches du rivage sont préservés ainsi que les espaces littoraux remarquables.
- Les coupures d'urbanisation doivent être identifiées et maintenues.
- Les espaces boisés significatifs doivent être préservés.

Ces principes exposés dans la réunion du matin ont été appréhendés l'après-midi lors d'un parcours complet de notre commune.
Pour plus d'info sur la loi littoral :
http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_LOI_LITTORAL_en_Charente-Maritime.pdf

Extrait du journal le Sud-Ouest, le 20 décembre 2017 :

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Un plan d'action en 7 points pour 2018

Face à l'accumulation des contraintes administratives et financières, Laurent Mignot, le maire, a présenté, devant une assistance nombreuse, vendredi 8 décembre à l'occasion de la cinquième réunion publique de cette mandature, sa feuille de route 2018. Celle-ci comporte sept axes stratégiques : 1- Aménager le territoire avec, notamment, la réfection complète de la route de la Lande et de l'avenue Pasteur. 2- Améliorer le cadre de vie, avec deux journées citoyennes consacrées au nettoyage de la commune. 3- Entretenir le patrimoine bâti. 4- Développer le social et le culturel. 5- Renforcer la sécurité. 6- Développer la communication, à l'image de ces rencontres élus-habitants. Et, enfin, 7e point, maîtriser les dépenses publiques.



Entre vocation rurale et devenir urbain, le débat va bientôt s'ouvrir... PHOTO A. D.

L'avenir passe par le PADD

Ainsi, malgré des prérogatives communales restreintes, les élus de Saint-Sulpice-de-Royan ne veulent pas en être réduits à seulement « inaugurer les chrysanthèmes », selon la célèbre formule du Général de Gaulle mais persistent à vouloir influer sur le cours des choses. Et pour ce faire, sachant que les fonctions régaliennes municipales pâtissent tous les jours de ce phénomène de « supracommunalité », ils disposent toujours d'un véritable levier de nature à influer structurellement sur la vie locale dans ses différentes dimensions urbanistique, environnementale, démographique et économique.

Conservant sa compétence en matière de Plan local d'urbanisme (PLU), la commune garde en effet toute latitude concernant l'élaboration de son Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), véritable document stratégique définissant les grandes orientations pour les 10 à 15 années à venir.

Ici réside donc encore la véritable dimension politique de la gouvernance municipale. Quatre thématiques sont soumises à la réflexion des élus et feront l'objet d'ateliers ouverts à une vingtaine de personnes : la maîtrise du développement urbain et démographique ; la préservation de la qualité environnementale et paysagère ; l'affirmation de l'activité économique et touristique ; la prise en compte des risques et des nuisances. C'est donc avec le sentiment de décider encore de leur avenir qu'élus et habitants ont ensuite échangé longuement à la fin de la réunion.

Francis Veronneau

Extrait du Sud-Ouest :

SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Une prochaine décennie se construit

Laurent Mignot était un maire particulièrement satisfait lors du conseil municipal de lundi. Il a décliné, avec l'appui du cabinet d'étude Scambio urbanisme, les orientations du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) de la commune pour la prochaine décennie.

Fruit d'un travail collaboratif, ce projet ambitieux en matière de préservation de la partition paysagère des espaces agricoles et naturels a été accueilli très favorablement à l'exception de l'avis réservé de Martial de Villelume.

Laurent Mignot a salué les membres de l'équipe ayant travaillé sur ce projet en collaboration avec la population. Différents axes ont été abordés tels que la maîtrise du développement urbain pour protéger les aménités paysagères, l'activité agricole, la préservation des continuités écologiques, la valorisation du caractère identitaire et patrimonial des paysages et le respect des lois visant à préserver les espaces remarquables et boisés.

Le soutien au développement économique du territoire sera conforté par le renforcement des aménagements des déplacements doux vers les commerces en centre-bourg et en valorisant les activités de commerce et d'artisanat des zones d'activités.

L'ouverture de terrains à la construction sera limitée car contraints par les lois mais permettra de pouvoir recevoir l'augmentation de la population en densifiant les zones



Le futur projet d'aménagement. PHOTO A. D.

constructibles. Enfin, les risques et nuisances présents sur le territoire ont fait l'objet de toutes les attentions dans le futur développement de la commune pour limiter les effets liés aux risques naturels et technologiques.

Concernant le volet solidarité, la municipalité a validé le souhait de soutenir à hauteur de 250 euros l'association Passerelle 17, ayant pour objet le soutien aux victimes de lésions cérébrales, ainsi qu'à leurs familles. Les dons des particuliers peuvent être directement envoyés à l'association par le biais d'une cagnotte en ligne sur Internet.

Alain Deletoille

Extrait du Littoral :

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

Conjuguer mode de vie durable et mixité sociale

Pour un développement futur, les élus de la commune ont acté l'achat de terrains afin de constituer une réserve foncière.

Aujourd'hui non impacté par la loi SRU* et donc l'insuffisance de logements sociaux, le territoire communal n'en demeure pas moins attractif et connaît de fait une augmentation régulière de sa population actuelle d'environ 3 200 habitants répartis sur 20,81 km².

En état de désendettement constant depuis 3 ans, fruit d'une gestion stricte des finances qui n'empêche pas les travaux nécessaires de s'effectuer par tranches avec l'appui de toutes les subventions possibles, Laurent Mignot, lors du dernier conseil municipal, a dévoilé à ses conseillers les projets à mettre en place pour anticiper la hausse inexorable de la population.

Éviter l'amende

En parallèle donc des réunions publiques des 2 et 26 octobre pour présenter le projet de territoire et le plan de zonage du plan local d'urbanisme, l'édile a rappelé le choix cornélien induit par la future amende de la loi SRU lorsque la population dépassera le seuil des 3 500 habitants. Dans ce sens et pour répondre à cette gageure, il engage son conseil à réaliser maintenant des réserves foncières. C'est ainsi qu'ont été actés, après estimation des domaines et accords des propriétaires, l'achat de terrains route de Rochefort (pour 34 000 m²) et au lieudit Saint-Martin pour 19 850 m², le tout pour une valeur globale de 381 240€ hors frais.



Saint-Sulpice-de-Royan, une commune en constante extension. ©A.F.

En réponse d'ailleurs à certaines questions de Martial de Villelume, absent, mais qui s'est exprimé en amont, l'achat de ces parcelles solutionnera à terme et dans les délais l'appel à des lotisseurs et à des sociétés d'aménagement urbain pour répondre à la demande de logements dits sociaux. Une mesure qui conforte de plus les critères de durabilité en préservant les zones naturelles dites fragiles et/ou agricoles, et la mixité sociale voulue par le PADD et le SCOT, deux éléments directionnels du PLU en cours d'étude. ■ **A. F.**

* *Solidarité et Rénovation Urbaine : cette loi impose aux communes de plus de 3 500 habitants de proposer 25% de logements locatifs aidés.*

Extrait du Littoral du 2 novembre 2018 :

Un cadre de vie amélioré

La nouvelle configuration de la commune prend forme petit à petit. La présentation du Plan Local d'Urbanisme est un pas supplémentaire.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un diagnostic établi en amont permet aujourd'hui de cerner les enjeux pour la ville et définit les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il explique les choix retenus pour établir le PADD et la délimitation des zones, ainsi que les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

525 nouveaux habitants

Après l'annonce des orientations du PADD au public le 2 octobre, la municipalité a fait de même le 26 pour le PLU. Cette réunion a permis de présenter les différentes zones ainsi que les annexes indiquant notamment les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'eau et d'assainissement, les Zones d'aménagement concerté (ZAC) et la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ZPPAUP.

C'est ainsi que les 354 logements attendus dans les 10 ans pour abriter 525 nouveaux habitants viendront combler en priorité les dents creuses existantes au cœur du bourg ou dans les villages alentours, Jaffe par exemple, et profiteront de la mise en œuvre de liaisons douces. En parallèle, certains quartiers n'évolueront plus du fait des inondations de juin 2018, comme Fontbedeau ou La Crèche. Cette présentation d'une politique qui se veut logique et en cohérence avec la loi Littoral se poursuivra jusqu'en octobre 2019, car elle doit donner lieu encore à une enquête publique avant l'approbation définitive du futur PLU. ■ **A. F.**



Un chantier en cours au cœur de Jaffe dans ce que l'on appelle "une dent creuse". ©A.F.

Extrait du Sud-Ouest, novembre 2018 :

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019



SAINT-SULPICE-DE-ROYAN

Le PADD en débat

Conscient de la nécessité d'assurer un accueil de qualité, le Conseil municipal, dans sa séance de ce lundi 23 avril, a décidé de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet pour exercer des missions d'accueil et des fonctions administratives en lien avec l'état civil, l'urbanisme et la communication, à compter du 1er juillet 2018.

Le Conseil municipal a ensuite émis un avis favorable aux taux de base de l'indemnité représentative de logement d'instituteurs pour 2017 tel que présentés pour la Charente-Maritime.

Puis, dans le cadre du PEDT (projet éducatif de territoire), le Conseil municipal autorise le maire à signer avec l'association Zumba fitline une convention d'animation pour l'année scolaire 2017/2018. Cette convention définit les modalités d'intervention de l'association représentée par Ludovic Mercier, laquelle s'engage à animer des séances de découverte et d'initiation à la Zumba du CP au CM2, pendant les temps d'activités périscolaires de manière bénévole pour l'année scolaire 2017/2018.

Quatre orientations

Enfin, concernant le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), celui-ci a fait l'objet d'un débat sans vote autour des orientations générales d'urbanisme et d'aménagement suivantes :

Orientation n°1 : habiter un territoire péri-urbain aux portes de Royan : la maîtrise du développement urbain autour des pôles de vie et des aménités paysagères.

Orientation n°2 : préserver les aménités naturelles et le patrimoine culturel du territoire.

Orientation n°3 : soutenir le développement économique du territoire.

Orientation n°4 : prendre en compte les risques et les nuisances sur le territoire.

La formalisation de la tenue de ce débat, après que les élus aient pris acte des échanges, sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Francis Véronneau

E) CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE (EXPLOITANTS AGRICOLES ET ARTISANS-COMMERÇANTS)

La commune de Saint-Sulpice-de-Royan a mené une concertation spécifique avec les agriculteurs et les artisans-commerçants du territoire, afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques et leur exposer la procédure de PLU.
En amont de deux réunions organisées avec ces acteurs du territoire, tenues toutes deux le 11 mai 2017, des questionnaires leurs ont été remis afin de prendre en compte les évolutions d'activités de chacun et d'anticiper les éventuels projets dans le PLU et de leur présenter les impacts des zones notamment agricoles du PLU.

Au total, une dizaine d'acteurs ont répondu présents aux réunions, 15 questionnaires artisans-commerçants et 5 questionnaires agricoles ont été retournés.

F) MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS DU PLU AU FUR ET A MESURE DE LA REVISION DU PLU ET MISE EN PLACE D'UN REGISTRE PERMETTANT AU PUBLIC DE CONSIGNER SES OBSERVATIONS

Un registre d'observations a été mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de Saint-Sulpice-de-Royan, dès la prescription de la révision du PLU, pour permettre au public de consigner les remarques et leurs demandes concernant la procédure de révision du PLU.

La délibération faisant état de ce registre et de la mise à disposition des pièces était affichée en mairie. Ces éléments étaient également rappelés lors de chaque réunion publique, des publications dans le journal local et lors de chaque appel ou demande particulière reçue en mairie.

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

A noter qu'au total, ont été comptés, 32 courriers reçus et remarques inscrites dans le registre. L'ensemble de ces courriers et remarques concernent des demandes d'ouverture à l'urbanisation de parcelles non constructibles dans le PLU en vigueur ou parcelles constructibles qui souhaitent le rester avec le PLU. Tous ont été traités et analysés lors des commissions urbanisme en charge des travaux de révision du PLU.

Par ailleurs, les élus ont reçu spécifiquement les habitants qui le souhaitaient pour exposer et analyser leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés et le détail de la procédure de révision du PLU.

2. Le bilan qualitatif de la concertation

Concours photos	Ce moyen de concertation déployé lors de la première phase de la révision du PLU n'a pas eu de retour positif puisqu'on note aucun participant. Le bilan s'avère donc négatif.
Ateliers citoyens	Ces ateliers « restreint » à 20 participants ont permis à la population présente de participer aux réflexions sur le projet de territoire de la commune et cette démarche prospective. Des idées intéressantes ont émergées de ces échanges. On note ainsi un bilan positif de ce type de concertation.

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

Réunions publiques	2 réunions publiques se sont tenues durant la phase de révision du PLU, une pour présenter le PADD, l'autre pour présenter les avancées du zonage et du règlement. Chaque réunion publique a permis d'accueillir environ 40 personnes, ce qui est peu satisfaisant pour une commune de plus de 3 000 habitants, alors qu'une large communication a été effectuée. Cependant, l'attente des habitants lors de la première réunion était davantage portée sur les droits à construire individuels que sur les orientations générales de la commune pour les 10 ans à venir. La seconde réunion, davantage axée sur les traductions réglementaires du PLU, a permis de répondre aux attentes des administrés. Malgré tout, les débats ont aussi porté sur les objectifs généraux de la commune et sur des questions d'intérêt général. Le bilan des deux réunions publiques est donc positif.
Insertion d'articles dans la presse, le bulletin municipal et le site internet de la commune	Ces communications ont permis à la population d'être informée sur les évolutions, les étapes de la procédure de révision du PLU. Cela a également suscité des réactions lors des réunions publiques.
Mise à disposition d'un registre et des documents	Le nombre de remarques dans le registre et de courriers reçus par voie postale ou par mail témoigne d'un bilan positif de ce moyen de concertation. De plus, plusieurs habitants ont souhaité prendre un rendez-vous avec les élus et présenter leurs demandes de vives voix, plutôt que par le biais du registre. Les courriers transmis concernent principalement des demandes de classement de terrains en zones constructibles. L'ensemble des demandes a été examiné du point de vue de l'intérêt général et des contraintes réglementaires fixées par les différentes lois et le SCoT.
Rendez-vous avec les habitants	Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme ont reçu spécifiquement les habitants qui le souhaitaient pour prendre en compte leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés ainsi que la procédure de révision du PLU.

AR PREFECTURE
017-211704093-20190225-DELIB1913-DE
Reçu le 05/03/2019

Concertation avec les acteurs économiques	Au regard du nombre peu élevés d'exploitants agricoles ayant leur siège sur la commune, le taux de participation aux questionnaires et à la réunion spécifique de concertation est plutôt satisfaisant. Ce constat est à nuancer pour les artisans commerçants nombreux sur le territoire communal mais ayant peu participé à la réunion comme aux questionnaires. Le bilan est donc médiocre sur ce moyen de concertation. Les interlocuteurs se sont sentis peu concernés par la procédure.